

Commune de BRASC

Réunion du Conseil Municipal En date du 25 mars 2021

Le 25 mars 2021 à vingt heures trente s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, dans la salle des fêtes.

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Jean-Marie BODT, Magali BRIDE, Marie-Christine CONTE, Aurélien COSTES, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX, Laurent MOREAU.

Conseillers excusés : Fabienne COLAS (pouvoir Jean-Charles ALIBERT),
Jean-Philippe SIRGUE (pouvoir Aurélien COSTES)

La séance a été ouverte par Jean-Charles ALIBERT par l'appel nominatif des conseillers.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, Mme LE ROUX Marie-Noëlle.

1 – Intervention de M. Michel CAUSSE, Président de la Communauté de Communes du Réquistanais (CCR), de M. Patrice PANIS, Président de la Commission Développement Économique de la CCR et de Mme Laëtitia TAULIER, Développeuse Économique de la CCR

Jean-Charles souhaite la bienvenue aux trois représentants de la CCR et remercie celle-ci pour la subvention octroyée à hauteur de 50% pour l'organisation de l'enduro de l'été prochain.

Il est ensuite fait un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

M. Michel Causse présente la CCR et son histoire. Elle est composée de 11 communes. C'est la loi NOTRÉ du 7 août 2015 qui en définit ces compétences et son périmètre. Elle fonctionne grâce aux 27 délégués communautaires, élus dans chacune des communes et au prorata du nombre d'habitants. Pour Brasc, commune de moins de 1 000 habitants, c'est Jean-Charles Alibert, Maire et Aurélien Costes, 1^{er} Adjoint qui y siègent.

Quelles sont ces compétences ?

Il y en a 3 grandes catégories :

- ✓ Les compétences obligatoires portent sur l'aménagement de l'espace, l'action de développement économique, la promotion du tourisme, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et enfin l'assainissement collectif (repoussé en 2026)
- ✓ Les compétences optionnelles (à intérêt communautaire) sur la voirie, les équipements culturels & sportifs, l'action sociale, la création d'une maison de services au public.
- ✓ Les compétences facultatives avec le SDIS (Service D'Incendie et de Secours), la maison de santé, le SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif), l'aménagement numérique du territoire, et enfin les transports scolaires.

Pour fonctionner, elle peut s'appuyer sur ces 17 collaborateurs (soit 16 ETP - Équivalent Temps Plein - au 1^{er} janvier 2021), une professionnalisation indispensable, et son budget annuel global d'environ 7 millions d'€.

M. Patrice Panis et Mme Laëtitia Taulier nous expliquent la stratégie Dévéco et Attractivité qui s'articule en 4 grands axes.

- ✓ Axe 1 : Consolider le tissu économique existant et soutenir l'agriculture, l'artisanat et le commerce.
- ✓ Axe 2 : Favoriser l'installation en développant les infrastructures et outils nécessaires à la création d'un environnement attractif.
- ✓ Axe 3 : Mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial et de promotion touristique.
- ✓ Axe 4 : Mettre en place une politique d'accueil sur le territoire.

Mme Laëtitia Taulier nous présente les activités du Bercaïl qui aura ses journées portes ouvertes les 8 et 10 avril matin, ainsi que le 12 et le 14 avril prochain.

L'inauguration est prévue en juillet 2021.

Pour connaître toutes ces activités proposées à tous publics, que ce soit des réunions ou formations (avec des intervenants extérieurs), l'accès à l'espace de coworking (avec 5 à 8 places...), voici le numéro de téléphone du standard de la CCR : 05.65.74.57.00, ou par mail auprès de Mme Laëtitia Taulier : deveco@requistanais.fr

2 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2021

- Approuvé à l'unanimité

3 – Budget Général de la Commune de Brasc

a) Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal, avec 11 VOIX POUR, approuve le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2020 pour le budget général de la commune

b) Vote du compte administratif 2020

Fonctionnement :

Dépenses : 178 147.61 €

Recettes : 300 973.25 €

Excédent de clôture : 122 825.64 €

Résultat antérieur reporté : 231 133.26 €

Investissement :

Dépenses : 233284.58 €

Recettes : 177 863.35 €

Solde d'exécution : - 55 421.23 €

Restes à réaliser dépenses : 76 035 €

Restes à réaliser recettes : 20 730 €

Solde des restes à réaliser : -55 305 €

Besoin de financement : 110 726.23 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, maire, le conseil municipal, par 9 VOIX POUR, approuve le compte administratif 2020 pour le budget général de la commune

c) Délibération d'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le Conseil Municipal, par 11 VOIX POUR, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 qui s'établit de manière suivante :

- Affectation en réserve en investissement : 110 726.23 €
- Report en fonctionnement pour 2020 : 243 232.67 €

4 - Budget Assainissement

a) Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal, avec 11 VOIX POUR, approuve le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2020 pour le budget assainissement

b) Vote du compte administratif 2020

Fonctionnement

Dépenses : 9 172.45 €
Recettes : 4 271.25 €
Déficit de clôture : - 4901.45 €
Déficits antérieurs : - 11 285.72

Investissement

Dépenses : 191 530.58 €
Recettes : 8 492.83 €
Résultat antérieur reporté : 12 152.98 €
Solde d'exécution : - 170 884.77 €
Restes à réaliser dépenses : 14 700 €
Restes à réaliser recettes : 53 216 €
Besoin de financement : 132 368.77 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, maire, le conseil municipal, par 9 VOIX POUR, approuve le compte administratif 2020 pour le budget assainissement.

c) Délibération d'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le Conseil Municipal, par 11 VOIX POUR, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 qui s'établit de manière suivante :

Déficit de fonctionnement à reporter en 2021 :	4 901.45 €
Déficits antérieurs reportés :	11 285.72 €
Déficit total à reporter :	16 187.17 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	132 368.77 €

5 – Budget Lotissement

a) Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal, avec 11 VOIX POUR, approuve le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2020 pour le budget lotissement

b) Vote du compte administratif 2020

Fonctionnement :

Déficits antérieurs reportés : 3049 €

Investissement :

Excédents antérieurs reportés : 3049 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, maire, le conseil municipal, par 9 VOIX POUR, approuve le compte administratif 2020 pour le budget Lotissement

c) Délibération d'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le Conseil Municipal, par 11 VOIX POUR, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 qui s'établit de manière suivante :

Déficit de fonctionnement à reporter en 2021 : 3 049 €

6 – Délibération portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat d’Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn (SIAEP des Rives du Tarn)

- Approuvé à l’unanimité

7 – Questions diverses

- Éclairage public : une étude est en cours avec le SIEDA (Syndicat d’Énergie De l’Aveyron) pour voir s’il est possible d’effectuer une baisse d’intensité lumineuse tout en gardant allumé l’éclairage public, pour le Bourg. Pour les hameaux ou les fermes, le coût de l’éclairage public est forfaitaire. Le coût de la mise en place de compteurs individuels et de système d’extinction des lampes n’est donc pas justifié.
- La Commission « Cadre de vie – Embellissement du village » s’est réunie le lundi 22 mars dernier. Les participants ont fait le tour du Bourg pour établir un état des lieux de ce qui va devoir être fait, comme le nettoyage du mobilier urbain (bancs, tables), des croix ou encore du monument aux morts, ainsi que la remise en état des différents parterres de fleurs avant la plantation des nouvelles fleurs.
Il a été soulevé le problème de manque d’indication de certains lieux comme la Mairie, la Salle des Fêtes ou la Bibliothèque. Un devis a été demandé dès le lendemain auprès du fournisseur de signalétique routière.
Une carte de la commune avec ses hameaux et ses chemins sera établie pour tous les touristes de passage.
A l’issue de ces différents points, il sera envisagé le renouvellement des panneaux dits des « 7 Vallons » placés devant les croix, la roue du moulin, et qui conte l’histoire de Brasc aux nombreux randonneurs de passage.
Et enfin, le panneau de basket vers la salle des jeunes, prisé par tous, sera remis en état et déplacé sur le devant entre ladite salle et les jeux extérieurs d’enfants.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 14 avril 2021 pour le vote du budget.

Tous les points étant épuisés, la séance est levée à 0 h 15.